

Agriculture

versements doivent être faits tous les trois mois. Quatrièmement, seuls certains producteurs pourront se prévaloir de ce programme; on en exclurait les grandes entreprises agricoles constituées en société et on favoriserait les exploitations familiales. Cinquièmement, le programme doit être ouvert à toutes les denrées agricoles et embrasser les secteurs de commercialisation séparés, tels que celui des veaux et celui des nourains.

Si ce programme s'assortissait de barrières douanières et de mesures de contingentement destinées à assurer dans la mesure du possible une commercialisation ordonnée de la production agricole canadienne et des produits alimentaires, ce programme ne devrait pas être nécessairement coûteux ni permanent. Il faudrait cependant l'instituer pour qu'on puisse l'appliquer au besoin.

Nous devenons de moins en moins capables de produire des aliments dans les domaines très vulnérables comme celui des fruits et des légumes. Ces secteurs doivent être préservés et il faut favoriser leur développement. Sans ce genre d'assurance-revenu, cela ne se produira pas. La politique du NPD consisterait à instituer un programme de stabilisation permettant à tous les agriculteurs de poursuivre leurs activités, en leur garantissant un revenu suffisant.

Au cours des derniers mois, on a beaucoup parlé des taux d'intérêt et des dettes écrasantes que doivent supporter les agriculteurs, et cette situation durera tant que sera maintenue l'actuelle politique de taux d'intérêt élevés. On a moins parlé du fait que les taux d'intérêt élevés ont également des répercussions sur les prix que touchent les agriculteurs pour leurs produits.

Je voudrais vous en donner un exemple. Le 21 novembre dernier, avant la série de hausses des taux d'intérêt, le blé rouge de l'Ouest, catégorie n° 1, se vendait \$7.42 le boisseau. Hier, il se vendait \$6.40 le boisseau, soit plus d'un dollar de moins. Pourquoi dis-je que le prix s'est effondré à cause des taux d'intérêt élevés, vous demandez-vous? Lorsque les taux d'intérêt sont élevés, les acheteurs ne veulent pas garder de grandes quantités de céréales en réserve. Ils réduisent leurs stocks et, par conséquent, les ventes de blé diminuent. Les vendeurs ne veulent pas transporter leur produit aussi rapidement; ils veulent en tirer le prix le plus élevé possible.

Le prix du colza a également été affecté par ce phénomène. Cette perte de revenu de \$1 le boisseau à laquelle s'ajoute le problème des taux d'intérêt élevés portera grandement préjudice aux agriculteurs. Ils percevront un dollar de moins par boisseau pour permettre au gouvernement d'honorer des obligations représentant 2 milliards sous forme de versements d'intérêts, dont le ministre nous a si bien parlé lundi dernier. Les agriculteurs paient actuellement un tiers de plus d'intérêts que l'an passé. Ils sont pris dans le traditionnel engrenage coûts-prix. Leurs frais augmentent sans cesse alors que les revenus qui leur permettent d'absorber ces coûts diminuent sensiblement à cause d'une baisse des prix. Cela est dû, dans l'un et l'autre cas, à la politique délibérée de taux d'intérêt élevés adoptée par le gouvernement.

● (1530)

Dans les circonstances, je crois que le gouvernement ne doit pas se contenter d'un petit entretien amical avec l'Association des banquiers canadiens pour essayer de remédier à la situation. Je pense qu'il est grand temps que les gouvernements envisagent le dégrèvement de dettes et un moratoire sur les

remboursements dans le cas d'agriculteurs qui, comme le signalait lundi le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom), en sont rendus au point où ils devraient toucher \$8 le boisseau pour pouvoir verser l'intérêt sur les sommes qu'ils ont dû emprunter pour acheter leurs terres. La situation s'est tellement aggravée que l'agriculteur dont parlait le député de Yorkton-Melville, qui possède une exploitation agricole évaluée à cause de l'inflation à \$400,000, doit affecter à ses paiements d'intérêt environ \$2 sur chaque boisseau de céréales qu'il vend. Alors pourquoi persiste-t-il dans l'agriculture? Il pourrait vendre son exploitation agricole à un investisseur étranger, investir les \$400,000 et toucher \$60,000 par an d'intérêts. Il verrait ensuite un jeune homme de la Saskatchewan louer la terre de l'investisseur étranger sans aucun espoir de pouvoir jamais l'acheter à cause de la situation à laquelle nous a mené cette politique de hausse des taux d'intérêt.

Celle-ci a pour résultat, entre autres, la disparition de l'exploitation agricole familiale, comme nous le disions lundi dernier. A notre avis, la Société du crédit agricole devrait tenter de répondre à la demande de crédit des agriculteurs en leur accordant des taux qui leur permettraient de survivre. Il faudrait peut-être même leur prêter de l'argent à des taux très faibles ou ne demander que des frais d'administration. Il faut aussi débloquer des crédits à ce chapitre pour ne pas constamment manquer de fonds, comme cela semble toujours être le cas.

Je voudrais traiter d'une question à laquelle j'ai consacré beaucoup de temps et qui a été littéralement rebattue à la Chambre. Il s'agit de la participation du Canada à l'embargo sur les ventes de céréales à l'Union soviétique qui a commencé il y a 18 mois, un certain 4 janvier. J'aimerais bien avoir pu employer mon temps plus intelligemment au cours de ces derniers mois. Je n'ai pas trouvé très amusant de devoir revenir continuellement à la charge auprès du gouvernement pour savoir ce qu'il faisait à propos de cette affaire. Cela n'a pas été un bien grand plaisir pour moi que de m'adresser ainsi à un gouvernement qui, pour suivre une certaine politique américaine, a privé des populations innocentes de nourriture au grand risque de nous faire perdre notre meilleur client céréalier, soit l'Union soviétique.

Au cours des 17 mois pendant lesquels le gouvernement a essayé de nous donner des réponses, il n'a cessé de répéter qu'il dédommagerait les exploitants agricoles parce que ce sont eux qui ont fait les frais d'une décision imposée, pendant un certain temps, par les deux partis qui ont formé l'un après l'autre le gouvernement.

Le 15 avril de l'année dernière, j'ai demandé au premier ministre (M. Trudeau) s'il avait l'intention de suivre la même politique que le gouvernement précédent en matière d'embargo et voici ce qu'il m'a répondu en substance:

Oui, madame le Président, c'est notre politique.

Or, cette promesse que le gouvernement avait faite de venir en aide aux producteurs céréaliers n'a pas été honorée. D'après l'index du hansom, je suis intervenu 20 fois à propos de cette question pendant ce laps de temps. Pratiquement chaque fois que j'ai parlé des questions céréaliers, j'ai demandé ce qu'il en était de l'embargo, mais personne, parmi les ministériels, n'a pu me dire sur quelle base, dans quelle proportion et jusqu'à quel point, on dédommagerait les céréaliers.